



**Kanton Bern**  
**Canton de Berne**

Portail Internet du canton de Berne

18 mai 2026

Communiqué de presse de la Commission de la santé et des affaires sociales du Grand Conseil

# La commission veut renforcer la formation postgrade en cabinet médical et en milieu ambulatoire

**La Commission de la santé et des affaires sociales propose au Grand Conseil non seulement de prolonger mais aussi de développer davantage le programme d'assistantat en cabinet médical, qui fonctionne bien pour encourager la relève dans la médecine de premier recours. Elle souhaite également que davantage de moyens soient alloués à la formation postgrade en médecine et en pharmacie hors du milieu hospitalier.**

Le programme d'assistantat en cabinet médical prépare les jeunes médecins, dans le cadre de la formation postgrade en médecine de premier recours ou en pédiatrie, à travailler dans ce contexte. Il permet aux médecins d'effectuer un assistantat rémunéré de six mois dans un cabinet formateur. Le canton de Berne prend à sa charge la moitié environ des coûts salariaux de ces postes. Le solde est à la charge des cabinets médicaux participants. Le bureau de coordination de l'Institut universitaire de médecine générale de Berne accompagne les futurs médecins de premier recours durant toute la formation postgrade, jusqu'à leur installation en cabinet.

## La commission demande une hausse plus importante du crédit

Le programme a été développé continuellement ces dernières années. Il est devenu un instrument central pour l'encouragement de la relève dans la médecine de premier recours. Environ 80 % des personnes ayant participé au programme travaillent ou souhaitent travailler dans un cabinet médical du canton de Berne. Dans 90 % des cas, l'assistantat en cabinet médical a joué un rôle décisif dans ce choix. Des postes sont proposés dans tous les arrondissements administratifs, tant dans les zones urbaines que dans les régions rurales.

La demande se maintenant à un niveau élevé, le Conseil-exécutif propose de rajouter au moins dix postes aux 45 existants. Convaincue de l'utilité du programme, la Commission de la santé et des affaires sociales (CSoc) souhaite aller encore plus loin au vu de la pénurie persistante de médecins de premier recours. Elle propose à l'unanimité au Grand Conseil d'augmenter davantage le crédit alloué au programme d'assistantat en cabinet médical pour la période 2027-2031, en le portant de 2,25 à 3 millions de francs par an. Elle laisse à dessein le choix d'utiliser ces fonds supplémentaires pour créer davantage de postes d'assistantat ou pour augmenter la participation du canton aux coûts salariaux des cabinets médicaux.

## Développement de la formation postgrade en médecine et en pharmacie

La CSoc est également favorable au financement de postes supplémentaires de formation postgrade en médecine dans des cabinets médicaux, des centres de santé et d'autres institutions de santé ambulatoire. Depuis 2023, les fournisseurs de prestations ambulatoires, à l'instar des hôpitaux, sont indemnisés lorsqu'ils assurent des formations postgrades en médecine et en pharmacie dans différentes branches. L'indemnité s'élève à 30 000 francs par poste à plein temps.

Il est réjouissant de constater que le nombre d'institutions de santé ambulatoires qui s'engagent dans la formation postgrade en médecine et en pharmacie ne cesse d'augmenter. La CSoc se félicite de cette évolution et propose donc au Grand Conseil d'augmenter chaque année de 2,1 millions de francs l'enveloppe allouée pour 2026 et 2027. Ces fonds permettront au canton de cofinancer jusqu'à 70 postes supplémentaires de formation postgrade en milieu ambulatoire.

Ces deux affaires seront débattues par le Grand Conseil lors de la session d'été 2026.